



Cette formation est éligible au CPF
Fiche RNCP : 39927

CPJEPS

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

Franconville (95)

Présentation

Le certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » est un diplôme professionnel de Niveau 3.

Il est délivré par le Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Son objectif est de former des animateurs d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle.

Pour aller plus loin, consulter le référentiel du diplôme : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0282 du 29/11/2024](#)

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, contrat d'apprentissage, financement individuel.

Prérequis

- ▶ Être âgé de 16 ans minimum sans condition préalable de diplôme.
- ▶ Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC ; ou équivalent ; SST assorti de l'attestation de maintien de compétence (MAC).
- ▶ Être titulaire du BAFA ou BAFD.

OU

- ▶ Être capable de prendre en charge en sécurité un groupe lors d'une activité éducative ou socioculturelle. Evaluation par une mise en situation professionnelle d'une activité de 20mn, suivi par un entretien de 20mn portant sur les aspects sécuritaires.
- ▶ Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Durée

- ▶ **544 heures** de formation théorique.
- ▶ **1141 heures** en situation pratique.

Dates de formations

- ▶ Du **9 novembre 2026 au 5 novembre 2027.**

Lieu

Centre de formation Ifac Val d'Oise
3 allée Hector Berlioz
95130 Franconville

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet avant le **31 juillet 2026.**

Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier.

Tarifs

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	6 100 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence ou le CNFPT pour les employeurs.
Coût de formation parcours partiels	▶ BC1 : 3 300 € ▶ BC2 : 1 700 € ▶ BC3 : 1 700 €

Modalités de financement : consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.

CONTACT



Théo Loisy
01 34 14 02 08
contact.formation@95.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Sélections

Les selections sont mises en place conformément au décret du 10 novembre 2022 et à l'arrêté du 9 février 2023 du code du sport.

1- Un dossier de présentation du parcours professionnel de 2/3 pages minimums décrivant les activités professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur et ses motivations à intégrer la formation. Ce dossier doit être fourni avec le dossier d'inscription.

2- Epreuve écrite (2 heures : rédaction, réflexion et analyse d'une situation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire).

3 - Epreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation et ses expériences précédentes.

Date des épreuves de sélection :
Sur convocation

Dates d'informations collectives

Renseignements par téléphone

Alternance / Stage pratique

La formation se déroule en alternance : 2 jours de cours par semaine en moyenne (calendrier précis fourni au moment de l'inscription aux informations collectives).

Objectifs

Le CPJEPS permet d'exercer en tant qu'animateur d'activités et de vie quotidienne, notamment dans les accueils collectifs de mineurs : accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances mais aussi dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle. Il est autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime ; ses activités s'inscrivent dans le projet de la structure.

Contenu de la formation

Le diplôme est obtenu par capitalisation de trois blocs de compétences. Un positionnement est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

» **Bloc 1 :** Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

» **Bloc 2 :** Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

» **Bloc 3 :** Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Méthodes mobilisées

- » Apports théoriques
- » Exercices d'application à partir de cas concrets
- » Travail en groupe
- » Conseil individualisé
- » Mise en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

Situation d'évaluation certificative – Annexe 2 de l'arrêté du 9 novembre 2024 :

- » **Bloc 1 :** Production d'un document écrit ; conduite d'une séance d'activité ; entretien avec les jurys
- » **Bloc 2 :** Production d'un document écrit ; entretien avec les jurys
- » **Bloc 3 :** Production d'un document écrit ; entretien avec les jurys

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, nous contacter afin de vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

